

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 3 avril 2017, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Philippe St-Jacques M. Marcel Lafontaine
 M. Roger Pilon Mme Michelle Payette
 M. Alain Patry M. Conrad Hubert

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2017-RAG-5692

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants et en avançant le point 6.1 Dépôt et présentation des états financiers 2016 par la firme Dignard Éthier CPA Inc. :

6. Varia

- 6.1 Dépôt et présentation des états financiers 2016 par la firme Dignard Éthier CPA Inc.
- 6.2 Adoption des règles de fonctionnement de la cour
- 6.3 Politique MADA et familiale
- 6.4 Cour d'école et maison du 463, Route 105
- 6.5 Déchets et recyclage
- 6.6 RIAM
- 6.7 Changement du lave-vaisselle
- 6.8 Trou à l'entrée du chemin Parc Industriel
- 6.9 Demande d'un citoyen pour le 451, Route 105

Adoptée.

2017-RAG-5693

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 PAR LA FIRME DIGNARD ÉTHIER CPA INC.

Suite à la présentation par madame Emmanuelle Michaud des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2016 produit par la firme comptable Dignard Éthier CPA Inc. et conformes aux normes comptables en vigueur, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter lesdits rapports tels que présentés. Les documents seront acheminés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (article 176.2 du Code municipal) par voie électronique.

Adoptée.

2017-RAG-5694

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

Le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 tel que présenté.

Adoptée.

2017-RAG-5695

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 22 941.36 \$ et la liste des comptes payés au montant de 14 345.27 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 3 avril 2017 au montant de 270 214.61 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 3 avril 2017

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 447 530.64 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 5 968.41 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire pour mars 2017.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour mars 2017.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour mars 2017.

**APPUI À LA RÉOLUTION DE LA VILLE DE MANIWAKI –
DEMANDE AU PREMIER MINISTRE FÉDÉRAL, L'HONORABLE
JUSTIN TRUDEAU D'ACCÉLÉRER LES POURPARLERS AVEC SON
HOMOLOGUE AMÉRICAIN AFIN DE CONCLURE UN NOUVEL
ACCORD SUR LES EXPORTATIONS DU BOIS D'OEUVRE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la Journée internationale des forêts de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le maire de la Ville de Maniwaki a lancé un appel au premier ministre du Canada, pour que celui-ci prenne fait et cause pour les communautés forestières du Québec dans le dossier du bois d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2013, le Québec détient un des régimes forestiers les plus avant-gardistes au monde qui répond aux règles d'un libre marché;

CONSIDÉRANT QUE la menace d'imposition de droits compensatoires, qui pourrait atteindre 40 % et antidumping est en voie d'être mise à exécution par les Américains;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière contribue à la vitalité économique sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE l'économie de 225 municipalités québécoises dépend de ce secteur névralgique, qui génère plus de 60 000 emplois directs;

CONSIDÉRANT QUE ce sont les familles moins bien nanties, dans nos régions, qui paieront éventuellement les frais d'un nouveau conflit commercial sur le bois d'œuvre et le premier ministre Trudeau doit toujours s'en souvenir;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu

- que la municipalité de Bois-Franc appui la Ville de Maniwaki dans leur demande au premier ministre du Canada l'Honorable Justin Trudeau d'accélérer les pourparlers avec son homologue américain afin de conclure un nouvel accord sur le bois d'œuvre résineux.
- que le gouvernement fédéral instaure un programme afin d'offrir des garanties de prêt aux entreprises forestières, pour leur laisser la liquidité nécessaire dans le cadre de leurs opérations, pour le paiement des droits compensatoires, en fidéicommis, jusqu'au règlement du conflit. Cette demande rejoint les demandes du gouvernement du Québec;
- qu'il est impératif que soient reconnus les efforts déployés par le Québec dans la modernisation de son régime forestier dans le cadre d'une nouvelle entente sur le bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis;
- que les communautés forestières du Québec soient soutenues à court terme;
- que des droits compensatoires et antidumping spécifiques à chaque province soient obtenus;
- et que copie de cette résolution soit transmise au premier ministre du Canada, l'Honorable Justin Trudeau, au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, à madame

Stéphanie Vallée, ministre de la Justice et ministre responsable de l'Outaouais, monsieur Luc Blanchette, ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs, à madame Rona Ambrose, chef de l'opposition, à monsieur William Amos, député de Pontiac, monsieur Renaud Gagné, directeur québécois du syndicat Unifor, à Produits Forestiers Résolu, à l'Union des municipalités du Québec, ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Prise de position ferme du conseil en faveur du droit démocratique des citoyens...

La directrice présente au conseil un courriel reçu de monsieur Martin Charron de la Ligue d'action civique. Celui-ci demande au conseil de prendre position ferme en faveur du droit démocratique des citoyens qui s'expriment, de temps à autre, par la tenue d'un référendum. Également, il demande de soutenir le droit d'obtenir de l'information ponctuelle des avis publics par l'entremise des journaux locaux. Le conseil préfère ne pas prendre position à ce sujet.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur la campagne de financement du Magasin Partage

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu un autre document de la Maison de la famille mentionnant que près de 13 enfants de la municipalité de Bois-Franc ont pu acquérir, à bas coûts, du matériel scolaire au Magasin Partage. Le conseil demande à la directrice générale de voir avec Montcerf Lytton de quelle façon ils fonctionnent pour remettre des sacs scolaires aux enfants de la municipalité et quel en est le coût et ensuite, le conseil décidera si la municipalité donne un don au Magasin Partage ou s'ils donnent des sacs directement aux enfants à Bois-Franc.

2017-RAG-5697

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT – DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UNE TARIFICATION DES SERVICES DE RECHERCHE POUR LA DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX DOCUMENTS

ATTENDU QUE la résolution 2017-03-50 de la municipalité de Cayamant appuyant la résolution 2016-334A-T de la MRC de Roussillon demandant une modification de la grille de tarification allouée aux organismes publics et une modification de l'article 11 de la loi sur « accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels afin que les organismes publics puissent facturer pour les services de recherche et que la grille de tarification prévoit les modalités;

ATTENDU QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau appuie la demande de la MRC de Roussillon dans une démarche d'actualisation de la grille tarifaire et une modification de l'article 11 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la Loi sur l'accès à l'information édicte un droit d'accès aux documents des organismes publics;

ATTENDU QUE présentement les organismes publics ne peuvent exiger du requérant que les coûts de sa transcription, de sa reproduction ou de sa transmission;

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant est appelée à répondre aux demandes d'accès à l'information sans cesse grandissante, et souvent complexe;

ATTENDU QUE souvent ces demandes exigent un travail exhaustif de recherche pour répondre adéquatement aux demandes d'accès à l'information;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que la Municipalité de Bois-Franc appui la démarche de la municipalité de Cayamant et des MRC (Roussillon et Vallée-de-la-Gatineau) et demande à la ministre responsable de l'accès à l'information et réforme des institutions démocratiques, Madame Rita Lc De Santis, de modifier la grille de tarification allouée aux organismes publics afin de tenir compte des dépenses réelles de recherche pour répondre aux demandes d'accès à l'information, souvent répondue par courriel électronique également, afin que soit plus équitable pour tous. Il est également résolu de faire parvenir cette résolution à, Mme Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice et Ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et la municipalité de Cayamant.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Campagne Sauvons Poste Canada

La directrice présente au conseil une demande d'appui de la campagne Sauvons Poste Canada. Comme nous avons déjà appuyé cette démarche par le passé, le conseil demande à la directrice d'envoyer une copie de la résolution prise il y a quelques mois. Le conseil considère qu'il n'est pas nécessaire d'en faire une autre.

2017-RAG-5698

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE VIDANGE, COLLECTE & TRANSPORT DE BOUES SEPTIQUES AVEC GRAND-REMOUS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de boues septiques avec Carrière Tremblay et fils arrive à échéance le 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil manifeste le désir de poursuivre avec le regroupement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu :

- de conclure une entente intermunicipale concernant une demande commune de soumissions publiques pour la vidange, la collecte et le transport de boues septiques avec les municipalités de Grand-Remous, Aumond et Egan-Sud;
- de déléguer à la municipalité de Grand-Remous les pouvoirs nécessaires au bon déroulement du processus d'appels

d'offres tels qu'ils seront spécifiés à ladite entente intermunicipale;

- de défrayer à parts égales avec les trois autres municipalités les coûts reliés aux frais de publication pour l'appel d'offres à venir;
- de nommer la mairesse Julie Jolivette à titre de membre du comité d'application de l'entente;
- d'autoriser la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ladite entente.

Adoptée.

2017-RAG-5699

AUTORISATION AFIN D'EFFECTUER DES PAIEMENTS PAR ACCÈS D AFFAIRES

CONSIDÉRANT QU'aujourd'hui, il y a de plus en plus de fournisseurs inscrits sur accès d et qu'il est maintenant très facile de faire les paiements par internet;

CONSIDÉRANT QUE dû à des moyens de pression de Poste Canada par le passé, un chèque pour les remises d'employeur ne s'est pas rendu à temps et que dû à cela la municipalité a dû payer une pénalité de retard;

CONSIDÉRANT QU'il sera beaucoup plus rapide et efficace de faire les paiements de remises d'employeur par internet plutôt que par la poste;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Bois-Franc autorise la directrice générale Annie Pelletier et la mairesse Julie Jolivette à effectuer des paiements par Accès D et que celles-ci soient autorisées à signer tous documents s'y rapportant.

Adoptée.

2017-RAG-5700

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE notre entente avec la Croix-Rouge se termine cette année;

CONSIDÉRANT QU'il est important de conserver une entente avec eux dans le cas de sinistre autant pour la municipalité que pour les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge pour une durée de trois ans à compter d'aujourd'hui au montant de 160 \$ par année.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Adhésion au principe de lavage de bateaux

La directrice présente au conseil une résolution de la municipalité de Délégé mentionnant qu'ils adhèrent au principe de lavage de bateaux et nous envoie la résolution dans le but que nous fassions de même. Le conseil ne voit pas l'utilité d'adhérer à ce principe pour l'instant puisqu'il n'y a aucune problématique de ce genre pour l'instant sur le territoire.

2017-RAG-5701

VILLE DE GRACEFIELD – CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA CLINIQUE SANTÉ HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT l'importance de garder nos cliniques de santé ouverte sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de nos citoyens bénéficient des services de la Clinique Santé Haute-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu de faire un don de 200 \$ afin d'aider la clinique santé Haute-Gatineau à poursuivre ses activités.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Bio Service (achat d'un Odo Trap afin d'éliminer les odeurs désagréables au centre de la municipalité)

La directrice présente au conseil une publicité qu'elle a reçue concernant un nouvel appareil à installer dans les égouts pluviaux afin d'éviter les mauvaises odeurs. Comme le problème d'odeur qui persiste depuis déjà quelques années au centre du village est dû à un égout pluvial où se déverse un champ d'épuration (même si celui-ci est conforme), nous pourrions fort probablement régler le problème d'odeur avec cet appareil. Le conseil demande à la directrice de s'informer sur les coûts d'acquisition et une décision sera prise à la prochaine séance du conseil.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Accusé réception de notre résolution

La directrice présente au conseil une lettre de Mme Vallée confirmant la réception de notre résolution 2017-RAG-5688.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Accusé réception de notre lettre d'appui pour un Québec en santé

La directrice présente au conseil une lettre du Ministre des Finances confirmant la réception de notre lettre d'appui pour un Québec en santé.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Budget fédéral – changement dans l'allocation non imposable des élus municipaux

La directrice informe les conseillers qu'à compter de l'année d'imposition 2019, il y aura modification de traitement pour les allocations non soumises à une justification, payées à des représentants. Elles devront être incluses dans le calcul du revenu. Donc, à compter de 2019, l'allocation sera imposable au niveau fédéral.

2017-RAG-5702

ACCEPTATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE « L'ENTENTE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS »

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, Low, Kazabazua et Lac Sainte-Marie, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois acceptent l'adhésion à l'entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune, de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités de : Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc reconnaît la nécessité de prévoir, par résolution, les règles de fonctionnement de ladite entente;

ATTENDU QUE toutes ces règles de fonctionnement ont fait l'objet de discussions et ont été acceptées par toutes les parties concernées par ladite entente.

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par le conseiller Alain Patry et le MAIRE

APPUYÉ par le MAIRE

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte à l'unanimité, par la présente, les règles de fonctionnement énoncées à l'Annexe « A » jointe à la présente résolution comme en faisant partie intégrante.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc, l'Annexe « A » confirmant l'acceptation des règles de fonctionnement qui y sont mentionnées.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Politique MADA et Familiale

La mairesse informe les conseillers que le processus est commencé à la MRC afin d'engager un chargé de projet, celui-ci sera choisi le 6 avril. Par la suite, un comité créer de citoyens de notre municipalité devra être fait afin d'avoir le pouls de la population qui nous permettra de finaliser des politiques à l'image des citoyens de Bois-Franc.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Cour d'école et bâtiment situé au 463, Route 105

La mairesse mentionne qu'elle est allée rencontrer les jeunes de l'école dans le cadre de la persévérance scolaire. La rencontre fût fort agréable et les élèves en on profité pour faire part de leur satisfaction envers l'employé municipal qui est toujours disponible pour eux. La mairesse mentionne aussi que grâce au don de Louisiana Pacifique (projet de demande proposé par la mairesse en collaboration avec l'école), ils ont pu faire l'acquisition de deux buts de soccer. Il reste juste à déterminer l'endroit idéal et ceux-ci seront installés pour nos jeunes.

Concernant le bâtiment du 463, Route 105, les conseillers demandent à la directrice s'il y aurait possibilité d'exiger au propriétaire de faire les rénovations nécessaires ou de démolir le bâtiment. La directrice mentionne que comme nous n'avons pas de règlement sur les bâtiments désuets, celle-ci ne peut exiger quoi que ce soit. Le conseil demande donc à la directrice de demander aux autres municipalités de lui transmettre leur règlement à ce sujet afin que nous puissions en adopter un.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Déchets et recyclage

La mairesse mentionne au conseil que notre ratio a encore monté cette année et qu'il faut absolument faire quelque chose pour corriger la situation. Nous allons donc envoyer un mémo dans les domiciles afin d'expliquer qu'il est très important de recycler, car plus il y a de recyclage, plus les coûts d'élimination des déchets diminuent. Nous indiquerons aussi que nous avons maintenant quelqu'un qui ramasse tous les objets que nous ne pouvons jeter. Il y aura aussi une vérification qui sera faite au camion de collecte avant que celle-ci ne commence.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

RIAM

Le conseiller Philippe St-Jacques fait un résumé de la rencontre avec la RIAM. Il mentionne que ceux-ci ont fait un surplus cette année contrairement aux années passées où il y avait toujours déficit. De plus, ils ont un projet en vue qui pourrait apporter de nouveaux

revenus et de nouveaux emplois. Une compagnie a été approchée afin d'installer une base à l'aéroport.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Lave-vaisselle

La directrice demande au conseil quelle décision a été prise concernant le changement du lave-vaisselle dans la cuisine. Celui que nous avons présentement est trop petit donc, plusieurs plats ou cabarets n'entrent pas à l'intérieur. Le conseil demande à la directrice de vérifier avec le fournisseur pour les modèles sur le comptoir avec les grandeurs et les prix et une décision sera prise à la prochaine séance du conseil.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Trou à l'entrée du chemin Parc Industriel

Concernant le trou à l'entrée du chemin Parc Industriel, comme la directrice n'a eu aucun développement du Ministère des Transports à ce sujet, les conseillers demandent à la mairesse de vérifier à la Députée Mme Stéphanie Vallée s'il serait possible pour elle de nous aider en faisant des pressions auprès du Ministère des Transports afin qu'ils nous aident à défrayer les coûts pour la réparation puisque le trou est autant sur leur accotement qu'à l'entrée de notre chemin. La mairesse nous reviendra à ce sujet lorsqu'elle aura rencontré Mme Vallée.

2017-RAG-5703

DEMANDE D'UN CITOYEN POUR LE 451, ROUTE 105

CONSIDÉRANT QUE le 451, Route 105 n'est plus habité depuis plusieurs mois déjà;

CONSIDÉRANT QUE nous avons accordé à d'autres citoyens le même privilège par le passé;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de ne pas charger les frais pour la cueillette de déchets et recyclage jusqu'à ce que celle-ci soit habitée de nouveau.

Adoptée.

2017-RAG-5704

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale